

FLASH-INFOS n°6 – novembre 2020

Retrouvez toutes vos infos sur le site internet
www.marceod.fr régulièrement mis à jour

PILES USAGEES

Un collecteur dédié est disponible dans le hall de la Mairie.

Vous pouvez y déposer vos piles et batteries usagées.

ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir d'accueillir :

- ✓ Mélio Bruyas, né le 15 octobre, fils de Fabienne et Fabien Bruyas, domiciliés aux Flaches ;
- ✓ Luce Mazencieux, née le 13 novembre, fille d'Edith Oriol et Benoit Mazencieux, domiciliés aux Grandes Terres.

Félicitations aux parents !



DENEIGEMENT



Lors de cette période hivernale, et afin de faciliter les opérations de déneigement sur la commune, nous demandons aux propriétaires des véhicules qui stationnent sur le domaine public de bien les garer correctement, voire de les rentrer dans leurs propriétés si cela s'avère possible.

Ceci de façon à ce que le chasse-neige puisse circuler et manœuvrer facilement, sans être gêné, voire quelquefois bloqué, par des voitures mal garées sur son passage. Cela permettra ainsi d'éviter tout accrochage et de réaliser un travail de meilleure qualité.

COMPTEUR D'EAU

Comme à chaque début d'hiver, pensez bien à protéger votre compteur d'eau du gel en l'isolant correctement afin d'éviter les casses dues aux températures négatives à venir.

Nous venons tout juste d'être confronté à une telle mésaventure dont le coût de réparation et les volumes d'eau ainsi perdus sont à la charge du propriétaire desservi !



EQUIPEMENT RURAL D'ANIMATION

Le projet de rénovation de notre salle des fêtes prend corps et voici les dernières étapes franchies :

- ✓ La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a rendu un avis favorable aux travaux envisagés le 3 septembre pour le volet accessibilité aux personnes handicapées, puis le 17 pour la partie sécurité des établissements recevant du public, après un avis favorable des services départementaux d'incendie et de secours, le 2 septembre.
- ✓ Le permis de construire sera accordé dans les tous prochains jours.
- ✓ L'appel d'offre pour les travaux s'est achevé le 12 novembre. et les premières entreprises retenues furent choisies lors du conseil municipal du 30 novembre. Les autres le seront prochainement.
- ✓ La date précise du démarrage des travaux n'est pas encore arrêtée ; mais ils débiteront d'ici la fin de cette année. Les associations sont donc invitées à prendre contact avec la Mairie pour retirer leurs matériels qui s'y trouveraient entreposés.

RECENSEMENT MILITAIRE obligatoire

Dès ses 16 ans, chaque jeune a l'obligation de se faire recenser à la Mairie de son domicile, dans les 3 mois suivant son anniversaire.

Au vu du contexte sanitaire actuel, la DSNJ a mis en place une Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en ligne.



Opérationnelle depuis le 23 novembre 2020, cette dernière permet aux jeunes appelés de remplir leurs obligations au regard du service national.

- Depuis le 23/11/2020, et pendant la période de confinement, il est possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes doivent disposer d'un compte personnel sur le site majdc.fr.
- La priorité sera donnée à ceux déjà inscrits sur majdc.fr ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN). Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone recevront une convocation par courrier. Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser sa JDC en ligne.
- Les jeunes disposeront de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.
- Entre le 23 novembre et le 10 décembre 2020, les sessions en lignes permettront à environ 250.000 jeunes d'effectuer leur JDC.
- Les jeunes qui n'ont pas d'accès internet et ne peuvent effectuer la JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès la fin du confinement.

Le déroulement de la JDC en ligne :

La JDC en ligne commencera par une première étape de vérification des données enregistrées dans la base de données suite au recensement. Le jeune devra les actualiser si besoin. Cette phase pourra être effectuée à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone.

La deuxième étape concernera les trois modules Défense sous forme de vidéo accessible en ligne. Le jeune y accèdera par un lien reçu sur sa messagerie. Ces vidéos ne peuvent pas être accélérées ou passées sans lecture. Elles pourront en revanche être rejouées si nécessaire. Après chaque vidéo, le jeune sera appelé à cliquer sur « suivant » et ne pourra plus revenir en arrière.

La troisième et dernière étape concernera le module d'information citoyenneté appelé « Information Jeunesse Citoyenneté IJC1 ».

A la fin de cette dernière, le jeune accèdera au questionnaire relatif à son éventuel intérêt pour les métiers de la défense puis à un questionnaire de satisfaction.

Après validation de la troisième étape, le jeune recevra, sur sa messagerie majdc.fr, une attestation provisoire, qui lui permettra de justifier de sa situation « en règle administrativement », en attendant son certificat définitif. Le compte personnel majdc.fr sera alors bloqué jusqu'à la validation finale par le centre du service national.

Après la JDC :

Après une période de 11 jours, le certificat individuel de participation (CIP) sera attribué et envoyé aux jeunes ayant validé tout le parcours sur leur messagerie.

Ceux qui ne seront pas allés jusqu'à la fin de la JDC en ligne seront considérés comme absents et pourront être de nouveau convoqués.

BIBLIOTHEQUE

Elle est à nouveau ouverte aux horaires suivants :

- Mardi et vendredi 16h30 à 18h00 ;
- 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois 10h00 à 11h30.

